



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

OBJET : Cession d'un foncier à la société SODEM GROUPE TPM sur la zone de la Bergerie à Louisfert

EXPOSE

Créé en 1983, le groupe TPM, détenu par Franck et Florian CITAREL, est spécialisé dans la distribution, la réparation et la location de matériels, notamment de marques telles que MANITOU et MITSUBISHI.

Très implanté sur les régions du Grand Ouest, le groupe TPM apporte des solutions à tous les professionnels des secteurs des Travaux Publics, carrières, agriculture, bâtiment, industrie, manutention et activités de recyclage. Ses 22 agences emploient 307 collaborateurs et développent un chiffre d'affaires de 109 M€.

La société SODEM MANUTENTION, filiale du groupe TPM a son siège social à Ancenis. Elle est composée de 100 collaborateurs et pèse 38 M€ de chiffre d'affaires. Elle est notamment le 1^{er} distributeur en France et le concessionnaire exclusif depuis 40 ans des matériels MANITOU en Loire-Atlantique. Elle est composée de 3 points services et 5 agences dont l'une est implantée à Châteaubriant dans la zone Horizon. Cette agence emploie 5 salariés et envisage de recruter 2 autres collaborateurs.

Actuellement en location, elle souhaite devenir propriétaire afin de moderniser son agence de Châteaubriant et disposer des moyens adaptés au développement de son activité dont la réparation de matériels.

SODEM MANUTENTION a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 4 septembre 2023 pour acquérir la parcelle ZL n°129 d'une superficie de 6 909 m² sur la zone industrielle de la Bergerie à Louisfert. Elle compte construire un bâtiment de 800 m² avec 600 m² d'atelier et 200 m² de bureaux, et exposer l'ensemble de sa gamme de matériels de manutention en extérieur.

En date du 26 septembre 2023, le service des Domaines a reconduit son estimation de janvier 2021 à 12 € H.T. le m².

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de cette parcelle au prix de 12 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 26 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société SODEM MANUTENTION, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la parcelle ZL n°129 d'une superficie de 6 909 m² sur la commune de Louisfert (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à 12 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 12 octobre 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20231013-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023

Conseil Communautaire du 1



Le Président,

Alain HUNAUT



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

Annexe – Cession d'un foncier à la société SODEM GROUPE TPM sur la zone de la Bergerie à Louisfert



AR-Préfecture

044-200072726-20231013-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023

Conseil Communautaire du 1



Le Président,

Alain HUNAUULT